



Pont-du-Château

République Française
Département du Puy de Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Pont du Château

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Annule et remplace la décision Municipale n° DM20180529-029 du 29 mai 2018

DM 20190404-027

	Service	Education Enfance Jeunesse	
	Matière	7.10	Finances locales - divers
Objet	Tarifs des services communaux périscolaires		

Le Maire de la Commune de PONT- DU-CHATEAU,

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°DL20190118-005 en date du 18 janvier 2019 relative aux délégations de pouvoirs en faveur du maire ;

Considérant la nécessité pour la Commune de Pont-du-Château de fixer les tarifs des services communaux périscolaires à compter de l'année scolaire « 2019-2020 » ;

DÉCIDE

Article 1 : Les tarifs des services communaux périscolaires à compter de l'année scolaire « 2019-2020 », forfaitaires et indivisibles, dégressifs en fonction du quotient familial (QF), sont arrêtés comme suit :

		A	B	C	D	E	F	G	Tarif «commensaux»
		QF 0 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1 200	1 201 à 1 500	1 501 à 1 800	1 801 et +	
Restaurant scolaire	Le ticket	1,50 €	2,25 €	2,95 €	3,45 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,00 €
Garderie	Abonnement trimestriel	20,00 €	22,50 €	25,00 €	27, 50 €	30,00 €	32,50 €	35,00 €	
	Tarif unique/accès occasionnel	0,75 €							
Nouvelles Activités Périscolaires		gratuit							

Article 2 : La fréquentation des deux services de garderie payante (matin de 7h à 8h20 et soir de 17h30 à 18h30) donne lieu à deux abonnements distincts.

L'accès à ces services est gratuit à partir du 2ème enfant.

L'accès occasionnel aux services de garderie correspond à une fréquentation inférieure ou égale à 7 fois par trimestre et par service (dépannage ponctuel et non régulier).

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à PONT-DU-CHATEAU, le 4 avril 2019

Le Maire,



(Handwritten signature)
Patrick PERRIN

Accusé de réception en préfecture
063-216302844-20190404-DM20190404-027-
AU
Date de télétransmission : 05/04/2019
Date de réception préfecture : 05/04/2019